



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 24 Mai 2023 à Saint Chély d'Aubrac

- - -

L'an 2023, le 25 mai à 14h30 à Saint Chély d'Aubrac, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 9 mai 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués titulaires suivants : 33

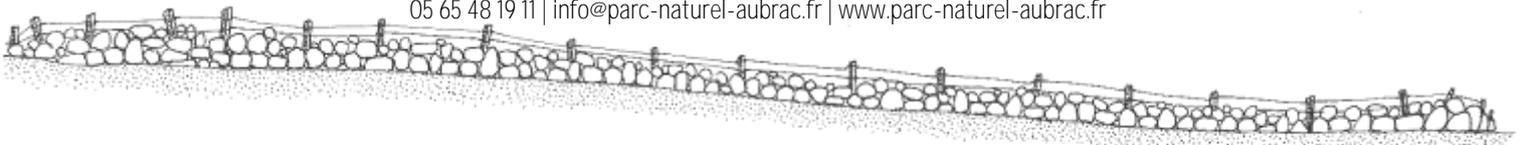
- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 2
V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 31
M VABRET, B BANES, G TARAYRE, C CORDELIER, B BOURSINHAC, J PRADALIER, J-L MIQUEL, C VERLAGUET, R AUGUY, D CASSAGNES, C MARFIN, B SCHEUER, M BORIES, C ROUX, E SOULENQ, M GUIBERT, D SAINT-LEGER, A CHASSANY, G FONTUGNE, M CASTAN, E MALHERBE, C MALAVIEILLE, S RIEUTORT, E BREZET, V MOURGUES, G GIRMA, C HUGON, J-C HERTZOG, B BASTIDE, P REY, N BATIFOL

Etaient présents, les délégués suppléants suivants : 4

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 4
N MOULIN, T LE GRAS, Y DELMAS, E CARIOU

Etaient excusés avec pouvoir les délégués titulaires suivants : 22

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 2
A CAZARD (pouvoir à V ALAZARD), P BREMOND (pouvoir à A ASTRUC)
- Pour le collège des Communes : 20
J VALADIER (pouvoir à M VABRET), P BOULDOIRES (pouvoir à E SOULENQ), C LABORIE (pouvoir à D CASSAGNES), N MOULIADE (pouvoir à N MOULIN), Pauline CESTRIERES (pouvoir à J-L MIQUEL), B REVEL (pouvoir à Y DELMAS), P HORVILLE (pouvoir à B SCHEUER), J-P NIEL (pouvoir à M BORIES), L PIGOT (pouvoir à R AUGUY), D CAYLA (pouvoir à C MARFIN), V GENDRE (pouvoir à E BREZET), B REMISE (pouvoir à M GUIBERT), C PIGNOL (pouvoir à M CASTAN), F SARTRE (pouvoir à C VERLAGUET), A BOUARD (pouvoir à S RIEUTORT), L PRAT (pouvoir à E CARIOU), X POUDEVIGNE (pouvoir à E MALHERBE), J-P KIRCHER (pouvoir à B BOURSINHAC), P CHARLEMAGNE (pouvoir à B BASTIDE), A FALCON (pouvoir à G GIRMA)



Excusés : 56

- Pour le collège des Régions : 10
M GUIBERT, S SAUTAREL, C SAHUET, A MAILLOLS, E GAZEL, C CARLES, S BERARD, M LACAZE, P MAZET, A GENOLHER

- Pour le collège des Départements : 3
J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, S PANTEL

- Pour le collège des Communes : 43
C DELMAS, B NAYROLLES, B SABY, C VEYRE, A BRAS, T PEGORIER, R CAZARD, Commune de St Hippolyte, J-R CAYZAC, M CHASTANG, P POUDEVIGNE, R SEGUIN, R BOUDON, P BEAUREGARD, R SALVAN, J GROS, F BILLON, J-M TARDIEU, B BERTY, M MALIGES, D LONGEAC, A BLANQUET, D DOMENICHINI, V GELY, O CHARMAILLAC, C GROLIER, D JURQUET, M BURDINO, J FERRIER, J-L VAYSSIER, E ROUX, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FEGEIROLLES, J PIC, C FINES, T PIGNIDE, C BOULLE, J CHALMETON, C CHAUFFOUR, C CABIROU, J-N BRUGERON

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.
Présence et représentation : 59 membres sur 115

Le Quorum est atteint

Présidant la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

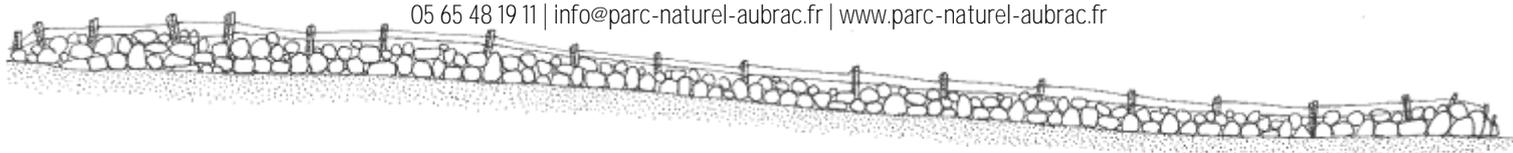
Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Etaient présents, les délégués avec voix consultative suivants :

Chambre Agriculture 12 et 15, CCI 48

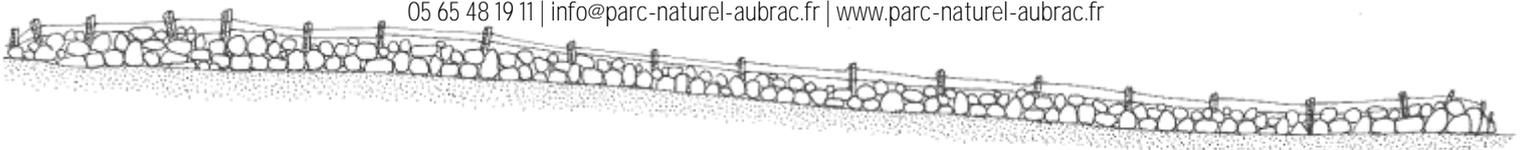
Etaient excusés, les délégués avec voix consultative suivants :

Chambre Agriculture 48, CCI 12 et 15, Chambres des Métiers 12, 15 et 48, OS RACE AUBRAC, ONF, CRPF



ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15/02/2023 à Laguiole	<u>Pour décision</u>
2.	Eléments budgétaires A. Approbation des Comptes de gestion 2022 B. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget principal C. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget annexe Programmes Territoriaux D. Approbation du Compte administratif 2022 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux E. Affectation du résultat 2022 du Budget principal F. Affectation du résultat 2022 du Budget annexe Programmes territoriaux G. Affectation du résultat 2022 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux H. Décision modificative n°1 du Budget principal 2023	<u>Pour décision</u>
3.	Projet de Maison du Parc : Installation d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique	<u>Pour décision</u>
4.	Diagnostic des enjeux patrimoniaux du site de vieilles forêt des Salces	<u>Pour décision</u>
5.	Suivi et préservation des espèces à enjeux (Plans nationaux d'actions)	<u>Pour décision</u>
6.	Marque Valeurs Parc : Examen de 2 candidatures d'hébergeurs	<u>Pour décision</u>
7.	Commission Energie : Appel à candidatures	<i>Pour information</i>
8.	Nuit des Burons	<i>Pour information</i>



1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15/02/2023 à Laguiole / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 15 février 2023 à Laguiole à 14h30.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du courriel d'envoi du document de séance du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

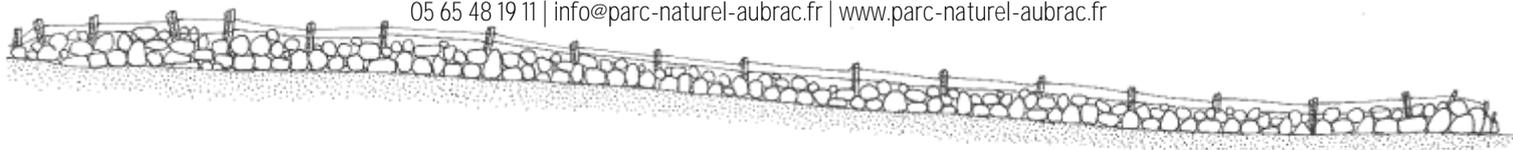
Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%			
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%			
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	0	0	55	55	14.03%		0	0.00%			
TOTAL	100.00%	115		59	0	0	59	59	31.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 15 février 2023 à Laguiole.



2. Eléments budgétaires / Pour décision

A. Approbation des comptes de gestion 2022

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

Vu les Budgets Primitifs 2022 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ses Budgets annexes (Programmes Territoriaux et Programmes Agri-environnementaux) ainsi que les Décisions Modificatives et Budgets Supplémentaires qui se rattachent à chacun de ces budgets ;

Vu le Compte de Gestion 2022 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ceux de ses Budgets annexes que sont les Programmes Territoriaux et les Programmes Agri-environnementaux dressés par le Trésorier Principal (dont un extrait a été présenté en séance et joint à la délibération) ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats antérieurs reportés aux différents Budgets 2022, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet les Comptes de Gestion 2022 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ceux de ses Budgets annexes aux votes auprès de ses membres.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés		POUR			CONTRE		
							Nb	%	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%		
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%		
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	0	0	55	55	14.03%		0	0.00%		
TOTAL	100.00%	115		59	0	0	59	59	31.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, approuve sans réserve et à l'unanimité les Comptes de Gestion du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ses Budgets annexes (Programmes Territoriaux et Programmes Agri-environnementaux) pour l'exercice 2022.

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

N° COMPTES DU POSTE COMPTABLE : 812007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC REPALION

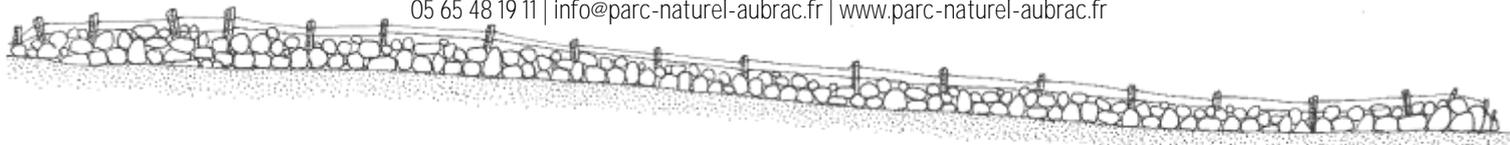
ETABLISSEMENT : SM ANST GESTION DU PNR AUBRAC

Résultats budgétaires de l'exercice

73000 - SM ANST GESTION DU PNR AUBRAC

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	898 577,25	3 900 149,90	4 798 727,15
Titres de recette émis (b)	47 975,17	1 733 019,51	1 780 994,68
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	47 975,17	1 733 019,51	1 780 994,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	898 577,25	3 900 149,90	4 798 727,15
Mandats émis (f)	81 726,17	1 741 840,05	1 823 566,22
Annulations de mandats (g)		20 554,73	20 554,73
Depenses nettes (h = f - g)	81 726,17	1 721 285,32	1 802 462,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 894,19	11 894,19
(h - d) Déficit	33 750,96		33 750,96



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72000 - SM AMEN GESTION DU PNR AUBRAC

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	487 340,96		-33 950,96		433 890,00
Fonctionnement	-359 434,05		11 884,19		-547 570,36
TOTAL I	-92 213,09		-21 466,77		-113 680,36
II - Budgets des services à caractère administratif					
72001-PROG TER SM AMEN G PNR AUBRAC					
Investissement	-24 523,41		-102 314,01		-126 837,42
Fonctionnement	187 835,16		40 809,05		208 644,71
Sous-Total	143 311,75		-61 504,46		81 807,29
72002-PROG AGRIC-ENV SM AMEN G PNR AUBRAC					
Investissement					
Fonctionnement	-34 573,98		-33 180,10		-47 754,08
Sous-Total	-34 573,98		-33 180,10		-47 754,08
TOTAL II	108 737,77		-74 684,56		34 053,21
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	16 524,66		-96 151,33		-78 627,15

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72000 - SM AMEN GESTION DU PNR AUBRAC

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	16 524,66		-96 151,33		-78 627,15

COMPTES DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE PROGRAMMES TERRITORIAUX

N° COMPTES DE GESTION : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : OPC REPALON

ÉTABLISSEMENT : PROG TER SM AMEN G PNR AUBRAC

Résultats budgétaires de l'exercice

72001 - PROG TER SM AMEN G PNR AUBRAC

Exercice 2022

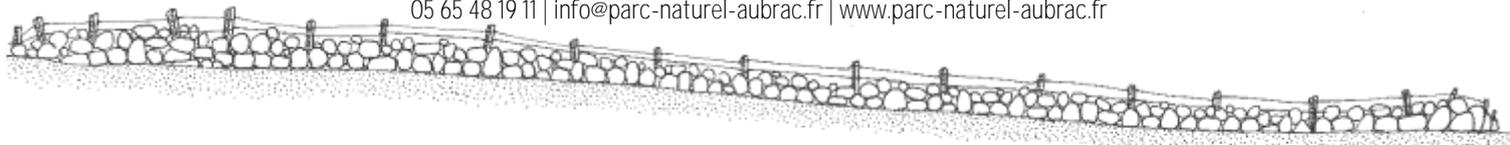
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	192 876,82	830 257,38	822 934,18
Titres de recette émis (b)	30 896,38	76 921,98	107 818,34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = a - b - c)	30 896,38	76 921,98	107 818,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	192 876,82	830 257,38	822 934,18
Mandats émis (f)	133 010,97	36 112,43	169 123,40
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = e - f - g)	133 010,97	36 112,43	169 123,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		40 809,55	40 809,55
(h - d) Déficit	102 314,01		102 314,01

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72001 - PROG TER SM AMEN G PNR AUBRAC

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PROG TER SM AMEN G PNR AUBRAC					
Investissement	-24 523,41		-102 314,01		-126 837,42
Fonctionnement	187 835,16		40 809,05		208 644,71
Sous-Total	143 311,75		-61 504,46		81 807,29
TOTAL II	143 311,75		-61 504,46		81 807,29
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	143 311,75		-61 504,46		81 807,29



COMPTES DE GESTION 2022
BUDGET ANNEXE PROGRAMMES AGRI-ENVIRONNEMENTAUX

N° CODEUR DU POSTE COMPTABLE : 012007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC ESTALION

ETABLISSEMENT : PROG AGRI-ENV EN AM G IPR AUBR

Résultats budgétaires de l'exercice

73002 - PROG AGRI-ENV EN AM G IPR AUBR

Exercice 2022

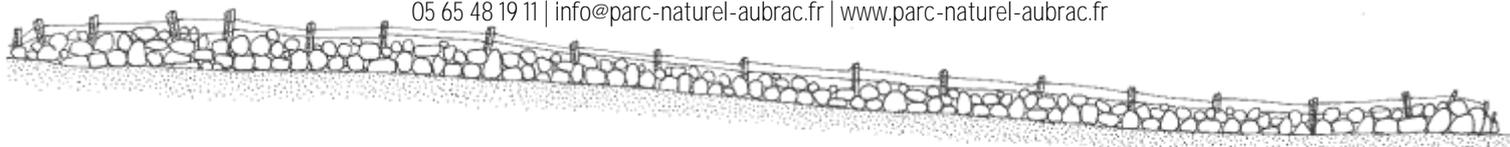
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		237 586,55	237 586,55
Titres de recette émis (b)		111 246,94	111 246,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		111 246,94	111 246,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		237 586,55	237 586,55
Mandats émis (f)		124 427,04	124 427,04
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		124 427,04	124 427,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		13 180,10	13 180,10

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73002 - PROG AGRI-ENV EN AM G IPR AUBR

Exercice 2022

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT DE L'INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PROG AGRI-ENV EN AM G IPR AUBR					
Investissement					
Fonctionnement	-34 573,98		-13 180,10		-47 754,08
Sous-Total	-34 573,98		-13 180,10		-47 754,08
TOTAL II	-34 573,98		-13 180,10		-47 754,08
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-34 573,98		-13 180,10		-47 754,08



B. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget principal

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

Sous la Présidence de Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2022 du Budget Principal qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 - Déficit antérieur reporté	559 454.55	0.00
011 - Charges à caractère général	1 876 348.94	618 492.48
012 - Charge de personnel	1 254 791.16	1 043 654.26
022 - Dépenses imprévues de fonct.	27 803.76	0.00
023 - Virement à la section d'invest.	10 881.71	0.00
042 - Opérations d'ordres entre section	39 646.77	39 646.77
65 - Autres charges gestion courante	124 273.07	13 399.14
66 - Charges financières	6 950.00	5 942.67
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 900 149.96	1 721 135.32

RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 - Excédent antérieur reporté	0.00	0.00
013 - Atténuations de charges	0.00	16 054.23
70 - Produits de services	837 054.09	156 278.03
74 - Dotations et participations	3 057 519.94	1 554 472.80
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.33
77 - Produits exceptionnels	0.00	638.19
042 - Opérations d'ordres entre section	5 575.93	5 575.93
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 900 149.96	1 733 019.51

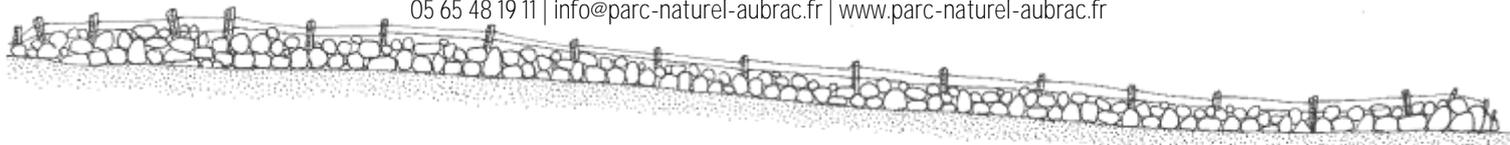
Section d'Investissement :

DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00	0.00
020 - Dépenses imprévues d'invest.	0.00	0.00
16 - Remboursement d'emprunt	500 000.00	0.00
20 - Immobilisations incorporelles	43 160.00	12 000.00
21 - Immobilisations corporelles	181 391.32	46 950.20
4581 - Investissement sous mandat	168 450.00	16 800.00
040 - Opérations d'ordre entre section	5 575.93	5 575.93
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	898 577.25	81 326.13

RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	467 240.96	0.00
021 - Virement de la section de fonct.	10 881.71	0.00
040 - Opérations d'ordre entre section	39 646.77	39 646.77
10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00	780.90
13 - Subventions d'investissement	250 882.61	7 547.50
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
4582 - Investissement sous mandat	129 925.20	0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	898 577.25	47 975.17



RESULTATS BUDGET 2022

BUDGET PRINCIPAL (72000)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		Résultat
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	
Résultats reportés		467 240.96 €	559 454.55 €		559 454.55 €	467 240.96 €	-92 213.59 €
Opérations de l'exercice	81 326.13 €	47 975.17 €	1 721 135.32 €	1 733 019.51 €	1 802 461.45 €	1 780 994.68 €	-21 466.77 €
TOTAL	81 326.13 €	515 216.13 €	2 280 589.87 €	1 733 019.51 €	2 361 916.00 €	2 248 235.64 €	-113 680.36 €
Résultat de clôture		433 890.00 €	547 570.36 €		113 680.36 €		
Reste à réaliser *							
TOTAL CUMULE		433 890.00 €	547 570.36 €		113 680.36 €		
RESULTAT DEFINITIF		433 890.00 €	547 570.36 €		113 680.36 €		

DECISIONS

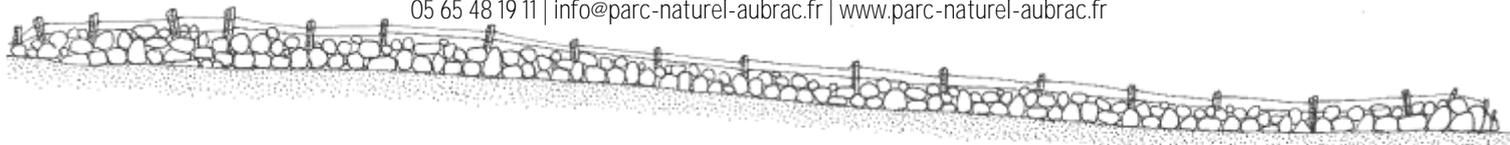
Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix		Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total	de délégués					Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	2	53	53	13.52%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		59	2	57	57	30.66%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le Compte Administratif du Budget Principal du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2022.



C. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget annexe Programmes Territoriaux

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

Sous la Présidence de Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Programmes Territoriaux qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 - Déficit antérieur reporté	0.00	0.00
011 - Charges à caractère général	125 671.67	13 318.43
012 - Charge de personnel	502 867.29	21 075.60
022 - Dépenses imprévues de fonct.	0.00	0.00
023 - Virement à la section d'invest.	0.00	0.00
042 - Opérations d'ordres entre section	1 718.40	1 718.40
65 - Autres charges gestion courante	0.00	0.00
66 - Charges financières	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	630 257.36	36 112.43

RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 - Excédent antérieur reporté	167 835.16	0.00
013 - Atténuations de charges	0.00	0.00
70 - Produits de services	199 136.41	25 993.60
74 - Dotations et participations	263 285.79	50 928.38
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00
042 - Opérations d'ordres entre section	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	630 257.36	76 921.98

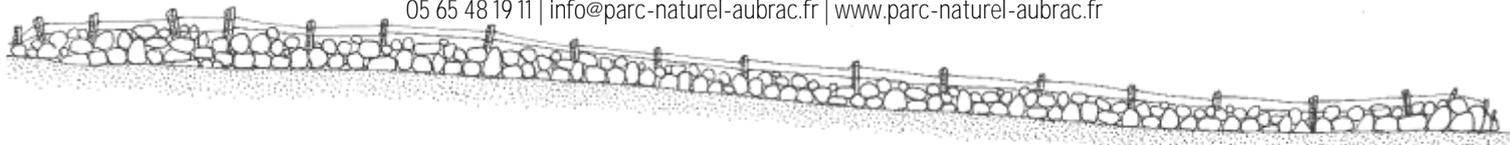
Section d'Investissement :

DEPENSES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	24 523.41	0.00
020 - Dépenses imprévues d'invest.	0.00	0.00
16 - Remboursement d'emprunt	0.00	0.00
20 - Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	18 138.20	0.00
4581 - Investissement sous mandat	150 015.21	133 010.97
040 - Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	192 676.82	133 010.97

RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00	0.00
021 - Virement de la section de fonct.	0.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre section	1 718.40	1 718.40
10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00
13 - Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
4582 - Investissement sous mandat	190 958.42	28 978.56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	192 676.82	30 696.96



RESULTATS BUDGET 2022

BUDGET ANNEXE 1 PROGRAMMES TERRITORIAUX (72001)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		Résultat
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	
Résultats reportés	24 523.41 €			167 835.16 €	24 523.41 €	167 835.16 €	143 311.75 €
Opérations de l'exercice	133 010.97 €	30 696.96 €	36 112.43 €	76 921.98 €	169 123.40 €	107 618.94 €	-61 504.46 €
TOTAL	157 534.38 €	30 696.96 €	36 112.43 €	244 757.14 €	193 646.81 €	275 454.10 €	81 807.29 €
Résultat de clôture	126 837.42 €			208 644.71 €		81 807.29 €	
Reste à réaliser							
TOTAL CUMULE	126 837.42 €			208 644.71 €		81 807.29 €	
RESULTAT DEFINITIF	126 837.42 €			208 644.71 €		81 807.29 €	

DECISIONS

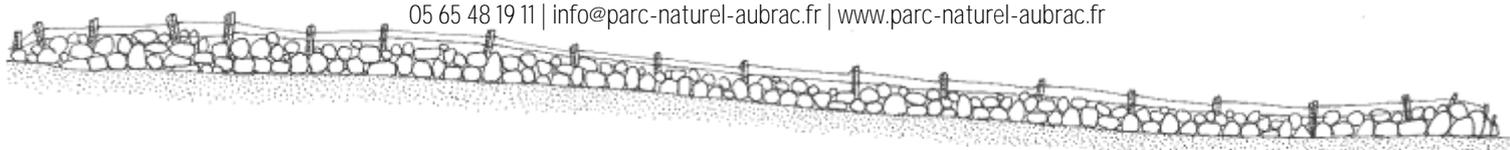
Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	2	0	53	53	13.52%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		59	2	0	57	57	30.66%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le Compte Administratif du Budget Annexe Programmes Territoriaux du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2022.



D. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

Sous la Présidence de Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES

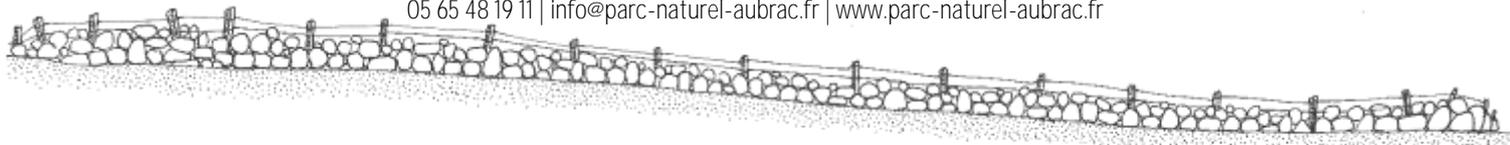
CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 - Déficit antérieur reporté	34 573.98	0.00
011 - Charges à caractère général	115 801.88	84 877.79
012 - Charge de personnel	87 210.69	39 549.25
022 - Dépenses imprévues de fonct.	0.00	0.00
023 - Virement à la section d'invest.	0.00	0.00
042 - Opérations d'ordres entre section	0.00	0.00
65 - Autres charges gestion courante	0.00	0.00
66 - Charges financières	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	237 586.55	124 427.04

RECETTES

CHAPITRE	BUDGETISE	REALISE
002 - Excédent antérieur reporté	0.00	0.00
013 - Atténuations de charges	0.00	0.00
70 - Produits de services	535.68	0.00
74 - Dotations et participations	237 050.87	111 246.94
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00
042 - Opérations d'ordres entre section	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	237 586.55	111 246.94

RESULTATS BUDGET 2022 BUDGET ANNEXE 2 PROGRAMMES AGRI-ENVIRONNEMENTAUX (72002)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		Résultat
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	
Résultats reportés			34 573.98 €		34 573.98 €	0.00 €	-34 573.98 €
Opérations de l'exercice			124 427.04 €	111 246.94 €	124 427.04 €	111 246.94 €	-13 180.10 €
TOTAL			159 001.02 €	111 246.94 €	159 001.02 €	111 246.94 €	-47 754.08 €
Résultat de clôture			47 754.08 €		47 754.08 €		
Reste à réaliser							
TOTAL CUMULE			47 754.08 €		47 754.08 €		
RESULTAT DEFINITIF			47 754.08 €		47 754.08 €		



DECISIONS

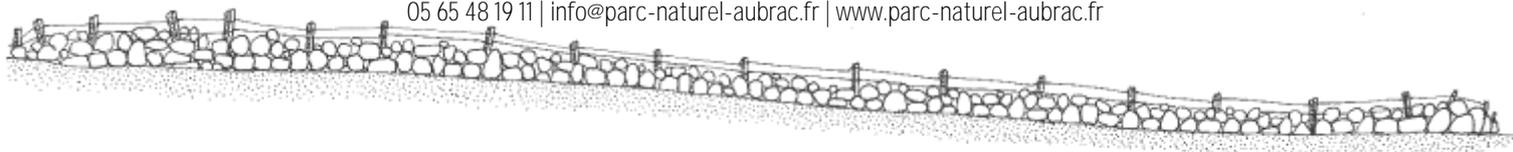
Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	2	0	53	53	13.52%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		59	2	0	57	57	30.66%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le Compte Administratif du Budget Annexe Programmes Agri-Environnementaux du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2022.



E. Affectation du résultat 2022 du Budget principal

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

818 Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC SMAG DU PNR DE L'AUBRAC BUDGET PRINCIPAL	SMAG 06 24/05/2023
-------------------	--	--------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de B BASTIDE, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : -547 570.36 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 115
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 884.19 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-559 454.55 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-547 570.36 €
D Solde d'exécution d'investissement	433 890.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	547 570.36 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

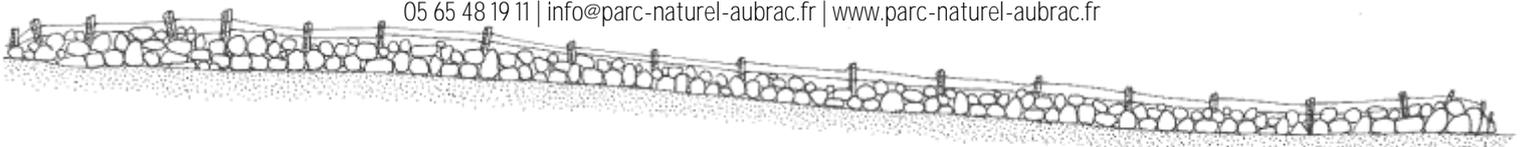
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par B BASTIDE, Président,
24/05/2023.

compte tenu de la transmission, le 24/05/2023 et de la publication le

A AUBRAC, le 24/05/2023.

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél. 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 66
SIRET 200 048 692 00012



Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

815 Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC SMAG DU PNR DE L'AUBRAC BUDGET ANNEXE PROG TERRITORIAUX	SRAG OF 24/05/2023
-------------------	---	--------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de B BASTIDE, *Président*

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 208 644.71 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

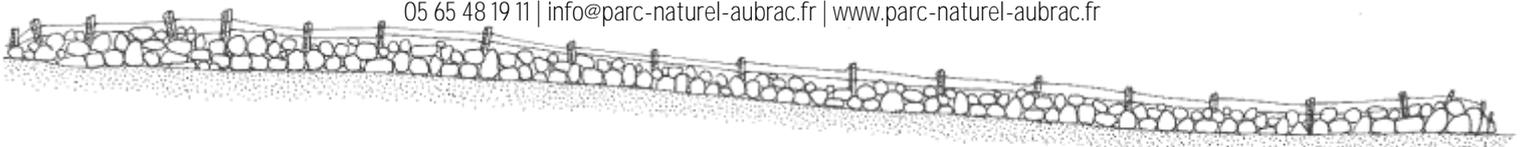
Nombre de membres en exercice :	115
Nombre de membres présents :	59
Nombre de suffrages exprimés :	59
VOTES : Contre	0
Pour	59

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 809.55 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	167 835.16 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	208 644.71 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-126 837.42 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 208 644.71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	208 644.71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par B BASTIDE, *Président*, compte tenu de la transmission, le 24/05/2023 et de la publication le 24/05/2023.

A AUBRAC, le 24/05/2023.



Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

814	SMAG PNR AUBRAC	SNAG 08 24/05/2023
Code INSEE	SMAG DU PNR DE L'AUBRAC BUDGET ANNEXE PROG AGRICULTURE-ENVIRONNEMENTAUX	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de B BASTIDE, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : -47 754.08 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 115
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-13 180.10 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-34 573.98 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	-47 754.08 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	47 754.08 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

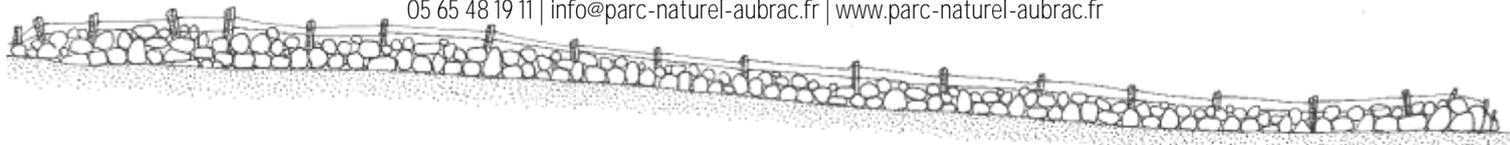
Certifié exécutoire par B BASTIDE, Président,
publication le 24/05/2023.

compte tenu de la transmission

le 24/05/2023 et de la

A AUBRAC, le 24/05/2023.

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél. 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86
SIRET 200 048 692 00012



Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC - BUDGET PRINCIPAL M14 SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	DM 2023
------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice :	115
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	09/05/2023

L'an 2023, le 09/05, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de B BASTIDE, Président.

Objet : Décision Modificative N°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	178 640,06 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	178 640,06 €	
D 023 : Virement section investissement		628 640,06 €
TOTAL D 023 : Virement à la sectⁿ d'investis.		628 640,06 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		200 000,00 €
D 2152 : Installations de voirie		4 600,51 €
D 2182 : Matériel de transport		4 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		208 600,51 €
D 2313 : Immos en cours-constructions		60 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		60 000,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		628 640,06 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		628 640,06 €
R 10222 : FCTVA		1 668,36 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 668,36 €
R 1311 : Subv équip transf état & EN		4 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		4 000,00 €
R 7472 : Subv région		450 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		450 000,00 €

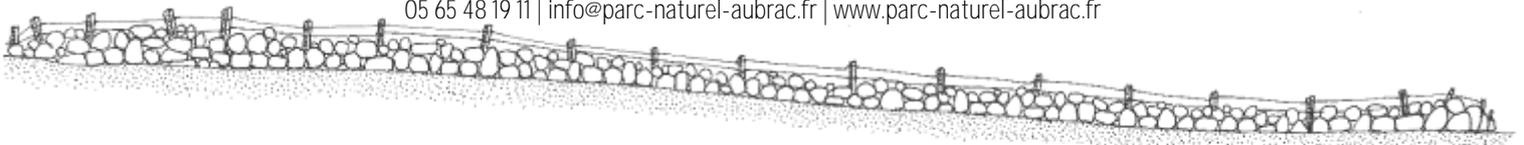


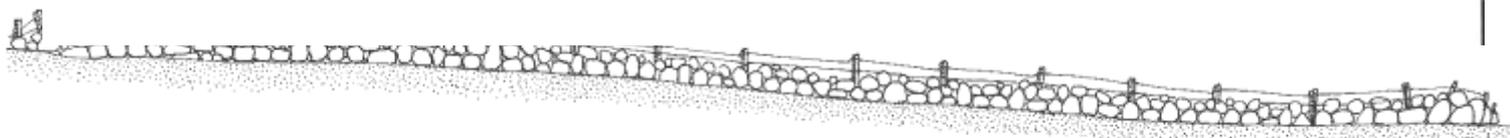
Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	101 613.26 €	0.00 €	268 600.51 €	370 213.77 €
21 Immobilisations corporelles	101 613.26 €	0.00 €	208 600.51 €	310 213.77 €
21318/21	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
2152/21	27 587.30 €	0.00 €	4 600.51 €	32 187.81 €
2182/21	31 853.31 €	0.00 €	4 000.00 €	35 853.31 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
2313/23	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	5 015.04 €	0.00 €	634 308.42 €	639 323.46 €
021 Virement de la section de fonct.	5 015.04 €	0.00 €	628 640.06 €	633 655.10 €
021/021	5 015.04 €	0.00 €	628 640.06 €	633 655.10 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €	1 668.36 €	1 668.36 €
10222/10	0.00 €	0.00 €	1 668.36 €	1 668.36 €
13 Subventions d'investissement	219 781.68 €	0.00 €	4 000.00 €	223 781.68 €
1311/13 AD	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	201 117.74 €	-178 640.06 €	628 640.06 €	651 117.74 €
022 Dépenses imprévues Fonct	201 117.74 €	-178 640.06 €	0.00 €	22 477.68 €
022/022	201 117.74 €	-178 640.06 €	0.00 €	22 477.68 €
023 Virement à la sect^e d'investis.	5 015.04 €	0.00 €	628 640.06 €	633 655.10 €
023/023	5 015.04 €	0.00 €	628 640.06 €	633 655.10 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	2 740 436.41 €	0.00 €	450 000.00 €	3 190 436.41 €
74 Dotations et participations	2 740 436.41 €	0.00 €	450 000.00 €	3 190 436.41 €
7472/74	1 106 190.17 €	0.00 €	450 000.00 €	1 556 190.17 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 452 549.07 €	0.00 €	268 600.51 €	1 721 149.58 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 452 549.07 €	0.00 €	634 308.42 €	2 086 857.49 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	3 703 863.84 €	-178 640.06 €	628 640.06 €	4 153 863.84 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	3 703 863.84 €	0.00 €	450 000.00 €	4 153 863.84 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports



Le Budget Primitif a été voté à l'équilibre lors du Comité Syndical du 15/02/2023 à Laguiole

A. EQUILIBRE REEL

Par courrier en date du 29/03/2023, les services de la Préfecture de l'Aveyron ont alertés le Parc sur le fait que le Budget Primitif ne respectait pas l'équilibre réel puisqu'un emprunt ne peut pas être financé par des subventions.

Aussi, afin de respecter l'équilibre réel, il est donc proposé :

- de rajouter la dotation exceptionnelle de 450 000.00 € de la Région Occitanie en Recette de Fonctionnement non prévus initialement au BP
- de diminuer les dépenses imprévues de 178 640.06 € en dépenses de fonctionnement
- ce qui permet de faire un virement à la section d'investissement de 628 640.06 € en plus des 5 015.14 € prévus initialement.
- de créditer la ligner FCTVA de 1 668.36 € en Recettes d'Investissement non prévus initialement au BP
- Ces opérations permettent d'atteindre l'équilibre réel demandé par la Préfecture.

B. ACQUISITION VEHICULE ELECTRIQUE

Le Parc a fait l'acquisition d'un véhicule électrique fin Avril pour un montant de 31 853.31 € TTC

Cette dépense était initialement prévue au BP mais le coût réel du véhicule s'établit à 35 853.31 € TTC dont 4 000.00 € de Bonus écologique qui est considéré comme une subvention de l'Etat.

Il convient donc :

- d'augmenter la ligne de crédits des subventions d'Etat de 4 000.00 € et d'augmenter la ligne de débit d'acquisition de matériel de transport de 4 000.00 € en Dépenses et Recettes d'Investissement

C. MAISON DU PARC

Afin d'engager l'opération de réhabilitation de la Maison du Parc, il est proposé :

- d'augmenter la ligne de dépenses de voiries de 4 600.51 € pour l'installation de la borne de recharge du véhicule électrique
- d'augmenter la ligne d'acquisition de bâtiment de 200 000.00 € pour prévoir l'achat de l'Hôtel des Montagnes et les frais de notaires associés
- d'augmenter la ligne d'immobilisations (constructions) en cours de 60 000.00 € pour prévoir les premières dépenses d'architecte et de travaux à engager en fin 2023.

D. RECAP

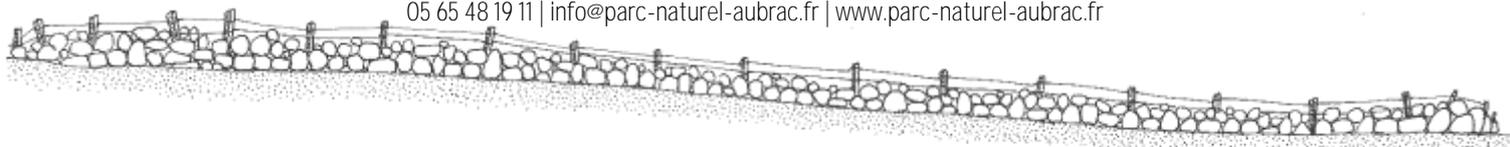
Section de Fonctionnement :

DEPENSES

CHAPITRE	BP	DM	TOTAL
002 - Déficit antérieur reporté	547 570.36		547 570.36
011 - Charges à caractère général	1 598 770.02		1 598 770.02
012 - Charge de personnel	1 158 180.96		1 158 180.96
022 - Dépenses imprévues de fonct.	201 117.74	- 178 640.06	22 477.68
023 - Virement à la section d'invest.	5 015.04	628 640.06	633 655.10
042 - Opérations d'ordres entre section	39 862.35		39 862.35
65 - Autres charges gestion courante	135 347.37		135 347.37
66 - Charges financières	18 000.00		18 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 703 863.84	450 000.00	4 153 863.84

RECETTES

CHAPITRE	BP	DM	TOTAL
002 - Excédent antérieur reporté	0.00		0.00
013 - Atténuations de charges	0.00		0.00
70 - Produits de services	954 351.62		954 351.62
74 - Dotations et participations	2 740 436.41	450 000.00	3 190 436.41
75 - Autres produits de gestion courante	0.00		0.00



77 - Produits exceptionnels	0.00		0.00
042 - Opérations d'ordres entre section	9 075.81		9 075.81
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 703 863.84	450 000.00	4 153 863.84

Section d'Investissement :

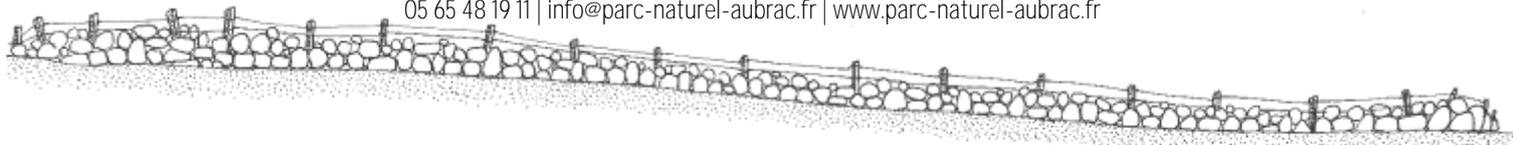
DEPENSES

CHAPITRE	BP	DM	TOTAL
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00		0.00
020 - Dépenses imprévues d'invest.	0.00		0.00
16 - Remboursement d'emprunt	1 100 000.00		1 100 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	31 160.00		31 160.00
21 - Immobilisations corporelles	101 613.26	208 600.51	310 213.77
23 - immobilisations en cours	0.00	60 000.00	60 000.00
4581 - Investissement sous mandat	210 700.00		210 700.00
040 - Opérations d'ordre entre section	9 075.81		9 075.81
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 452 549.07	268 600.51	1 721 149.58

RECETTES

CHAPITRE	BP	DM	TOTAL
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	433 890.00		433 890.00
021 - Virement de la section de fonct.	5 015.04	628 640.06	633 655.10
040 - Opérations d'ordre entre section	39 862.35		39 862.35
10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00	1 668.36	1 668.36
13 - Subventions d'investissement	219 781.68	4 000.00	223 781.68
16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000.00		600 000.00
4582 - Investissement sous mandat	154 000.00		154 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 452 549.07	634 308.42	2 086 857.49

Contrôle de l'équilibre réel			
Annuité en capital à couvrir		Ressources propres	
D 163 Emprunts obligataires	0.00	R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
+ D 1641 Emprunts en €	1 100 000.00	- ou + selon D ou R 001 Résultat d'investissem	433 890.00
+ D 1643 Emprunts en devises	0.00	- ou + Solde des restes à réaliser N-1	0.00
+ D 16441 Opérations afférentes à l'emprunt	0.00	+ R 10222 FCTVA	1 668.36
+ D 1671 Avances consolidées du Trésor	0.00	+ R 10223 TLE Versement	0.00
+ D 1672 Emprunts sur optes spéc du Trésor	0.00	+ R 10224 PLD	0.00
+ D 1678 Autres emprunts et dettes	0.00	+ R 10225 Particip pour dépassement de COS	0.00
+ D 1681 Autres emprunts	0.00	+ R 10226 Taxe d'aménagement	0.00
+ D 1682 Titres de créances négociables	0.00	+ R 10228 Autres fonds globalisés	0.00
+ D 1687 Autres dettes	0.00	+ R 138 Autres subv d'invest non transférables	0.00
Total	1 100 000.00	+ R 15 Provisions pour risques et charges	0.00
		+ R 169 Primes de rembours des obligations	0.00
		+ R 26 Participations et créances rattachées	0.00
		+ R 27 Autres immobilisations financières	0.00
		+ R 28 Amortissement des immobilisations	39 862.35
		+ R 29 provisions pour dépréciation des immo.	0.00
		+ R 39 Provisions pour dépréciation des stocks	0.00
		+ R 481 Charges à répartir sur plusieurs exerc.	0.00
		+ R 49 Provisions dépréciations cptes de tiers	0.00
		+ R 50 Provisions dépréciations cptes financier	0.00
		+ R 024 Produits des cessions d'immobilisati	0.00
		+ R021 Virement de section de fonctionnement	633 655.10
		- D 020 Dépenses imprévues d'investissement	0.00
		- D 10 Dotations fonds divers et réserves	0.00
		- D 139 Subventions d'investissement transfér.	9 075.81
		Total	1 100 000.00
Contrôle équilibre réel	0.00		
Contrôle ok : équilibre respecté			
Contrôle négatif : budget en déséquilibre			



3. Projet de Maison du Parc : Installation d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique / Pour décision

Rapporteur : Catherine BAUR, Directrice adjointe

Contexte :

Siège administratif du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc, l'immeuble « Hôtel des Montagnes » est destiné, par un ensemble de travaux de réhabilitation/confortement et de rénovation énergétique, à accueillir les bureaux de l'équipe du Parc, les salles de réunion et les locaux annexes, permettant d'améliorer les conditions de travail des agents et de réduire les dépenses de fonctionnement par la maîtrise de la facture énergétique. Ce projet immobilier devra ainsi posséder des qualités environnementales et des performances énergétiques exemplaires et assurer la convenance d'usage des espaces, locaux et équipements pour le confort et la santé de tous les utilisateurs et usagers.

Gouvernance

Le management d'un projet immobilier public est complexe et nécessite de mettre en œuvre une organisation et des moyens propres à l'opération. L'un des enjeux principaux du bon déroulement du projet consistera à garantir, dans l'enchaînement des étapes successives, la prise de décisions nécessaires qui doit être dynamique pour respecter les délais et le calendrier opérationnel. A cet effet, il est proposé de constituer plusieurs groupes de travail et instances décisionnaires, participant à l'avancement du projet et à la validation des différentes considérations opérationnelles :

- Un Comité de Pilotage (Copil), constitué d'élus référents du Parc et des représentants des partenaires financiers, sera chargé d'examiner les travaux présentés par le Comité technique et de valider les solutions, les demandes et options proposées. Il rendra compte périodiquement, et à chaque fois que nécessaire, au Comité syndical de l'avancement du projet ;
- Un Comité Technique (Cotech), constitué d'un ou plusieurs agents techniques du Parc, des représentants des conseils externes (Aveyron Ingénierie), sera chargé d'examiner et traiter les études et livrables remis par les prestataires missionnés (MOE, OPC, BCT, CSPS) aux différents stades du projet, puis de soumettre ses propositions et conclusions au Copil.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver l'organisation opérationnelle, la composition et le rôle des groupes de travail ;
- d'autoriser le Président à engager toutes démarches ou à signer tous documents, pièces et actes nécessaires à l'application des présentes décisions.

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

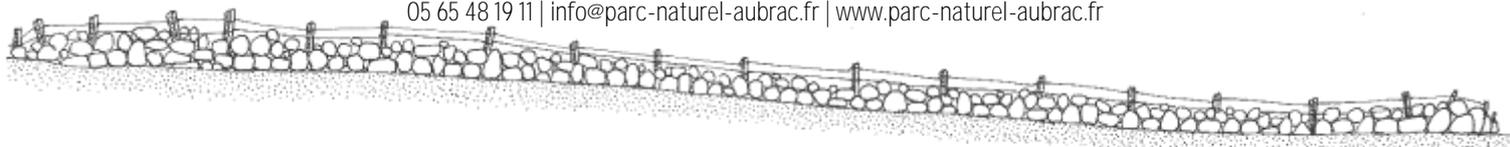
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre de délégués	% des voix	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total		par délégué				Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	0	0	55	55	14.03%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		59	0	0	59	59	31.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs décide :

- d'approuver l'organisation opérationnelle, la composition et le rôle des groupes de travail ;
- d'autoriser le Président à engager toutes démarches ou à signer tous documents, pièces et actes nécessaires à l'application des présentes décisions.



4. Diagnostic des enjeux patrimoniaux du site des vieilles forêts des Salces / Pour décision

Rapporteur : Romain RIBIERE, Président, CM du Parc

Contexte :

L'Aubrac abrite une riche biodiversité inféodée aux forêts anciennes et matures (les « vieilles » forêts). Les différentes actions engagées depuis plusieurs années dans le cadre de la Charte Forestière ont permis de mieux connaître le potentiel du territoire en la matière. Celui-ci représente une part inférieure à 5% de la surface forestière actuelle.

Mieux connaître et préserver les massifs de vieilles forêts représentent un enjeu fort pour les années à venir. Cet enjeu est aujourd'hui identifié tant au niveau local que national par les différents acteurs de la filière forêt-bois.

La révision de l'aménagement forestier des forêts communales et sectionales de la commune des Salces a ainsi permis de mettre en lumière l'intérêt écologique du massif forestier situé sur le secteur du Truchon Pougallon.

Il s'agit d'un secteur représentant une surface de 212 ha, non exploité depuis vraisemblablement un siècle. Plusieurs caractéristiques conduisent à identifier ce site comme remarquable :

- Une mosaïque importante de milieux : tourbières, vieille forêt, landes sèches, chaos rocheux ;
- Un réservoir de biodiversité identifié dans la Trame Verte et Bleue du PNR de l'Aubrac grâce à l'absence de ruptures des différentes trames avec les sites avoisinants ;
- Un éloignement des infrastructures humaines lui conférant un niveau de quiétude maximal à l'échelle du territoire du Parc.

Conformément au nouvel aménagement validé par la Commune, cette zone reste aujourd'hui sans coupe et travaux prévus. Néanmoins, il reste aujourd'hui à identifier formellement le niveau d'intérêt écologique de la zone pour proposer à la commune des pistes de préservation adaptées.

Le fonds vert (volet accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030) offre actuellement une possibilité pour conduire cette action.

Objectifs

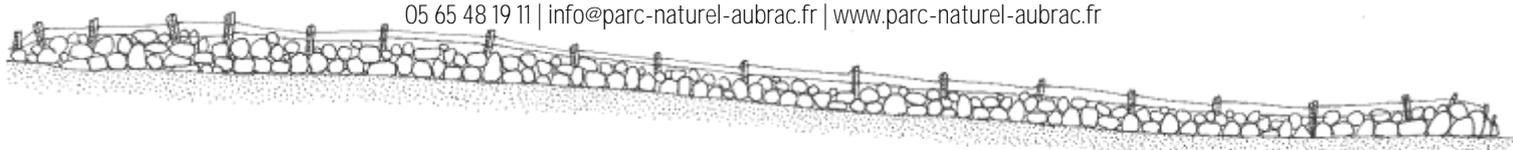
- Améliorer les connaissances sur les enjeux écologiques du site
- Engager une concertation avec la commune propriétaire autour de plusieurs scénarii de préservation :

Partenaires

ONF, Commune des Salces

Description des actions

Axe 1	identification et hiérarchisation des enjeux patrimoniaux du site	
Action	Description	Période
Action 1.1 : Caractérisation du potentiel de maturité des habitats forestiers présumés anciens	Placettes de comptage temporaire (10 m rayon) : placettes selon un maillage systématique. Paramètres relevés : diamètres bois vivant et bois mort sur pied, bois mort au sol > 5 cm, dendro-microhabitats + nids. 1 placette/ha = 130 placettes sur le peuplement en FI = 130 ha Bibliographie, terrain, cartographie des résultats, rédaction note de synthèse.	Mars-avril 2024 (après neige et avant la feuille)
	Cartographie de tous les habitats présents dans la parcelle.	Juin-juillet 2024



<u>Action 1.2</u> : Cartographie des habitats	Bibliographie, terrain, détermination laboratoire, cartographie, rédaction note de synthèse dont évaluation de l'état de conservation à dire d'expert.	
<u>Action 1.3</u> : Focus sur le groupe taxonomique des Bryophytes	Recherche ciblée et succincte (échantillonnage) des espèces patrimoniales dans chaque type de milieu favorable (tourbières, forêts, affleurements rocheux). Pré-diagnostic des potentialités bryologiques du site d'étude. Bibliographie, terrain, détermination laboratoire, cartographie, rédaction note de synthèse.	Avril-mai 2025
<u>Action 1.4</u> : Focus sur l'avifaune	Récupération des données existantes, préparation du terrain Avifaune nicheuse : points d'écoute ou IPA Recherche spécifique d'espèces patrimoniales : occupation des nids en avril/mai + 1 passage février/mars pour rapaces diurnes (genre milan, circa, aigle...)+ 1 passage tardif en juillet (pour par ex pie grièche, engoulevent) Traitement des données, rédaction note de synthèse	1er semestre 2025
<u>Action 1.5</u> : Rapport global	Compilation des données, rédaction du rapport.	Rendu pour le 31/12/2025

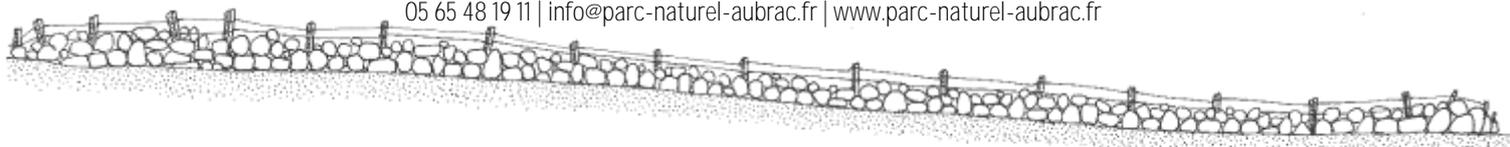
Axe 2	Concertation avec la Commune propriétaire du site
-------	---

Action	Description	Période
<u>Action 2.1</u> : Animation	Organisation d'un groupe de travail intégrant la Commune, le PNR et l'ONF pour suivre les actions de l'axe 1. une réunion / an	3 réunions prévues
<u>Action 2.2</u> : Elaboration des scénarii	Elaboration des scénarii de préservation avec analyse des différents outils	2025
<u>Action 2.3</u> : Communication	Communication : réalisation d'une plaquette de vulgarisation des résultats pour les membres du CM et les habitants de la commune	3eme semestre 2025
<u>Action 2.4</u> : Restitution	Présentation des scénarii au conseil municipal	3eme semestre 2025

Budget prévisionnel de l'opération

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
	en € TTC		en €
Dépenses faisant l'objet d'une facturation	52 200,00 €	Subvention au titre de l'appel à projet 16.7.1	
		FONDS VERT (80%)	58 384,00 €
Dépenses de personnel	17 200,00 €		
Frais de déplacement	1 000,00 €	Autofinancement	
Frais indirects	2 580,00 €	PNR Aubrac (20%)	14 596,00 €
Total de l'opération	72 980,00 €	Total aide publique (100 %)	72 980,00 €

OBSERVATIONS / REMARQUES



En réponse à une question d'un élu, il est précisé que ce programme a essentiellement un objectif scientifique.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de valider le programme d'actions et le plan de financement prévisionnel relatifs à cette opération sur la forêt des Salces ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

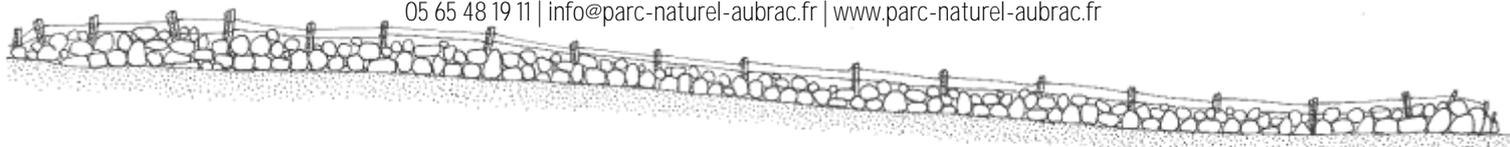
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	POUR			CONTRE			
							Suffrages exprimés Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	0	0	55	55	14.03%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		59	0	0	59	59	31.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le programme d'actions et le plan de financement prévisionnel relatifs à cette opération sur la forêt des Salces ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.



5. Suivi et préservation des espèces à enjeux (Plans nationaux d'actions) / Pour décision

Rapporteur : Bertrand GOGUILLON, CM du Parc

Contexte :

La capitalisation des données issues du patrimoine naturel de l'Aubrac se révèle indispensable au Parc naturel régional pour répondre à ses missions, notamment au regard des mesures définies dans sa Charte : Mesure 1- disposition 4 : développer un observatoire dynamique pour comprendre les évolutions du territoire ; Mesure 11 – disposition 1 : définir et mettre en œuvre une stratégie d'amélioration des connaissances. Cette capitalisation se révèle tout aussi fondamentale pour partager la connaissance et sensibiliser ainsi à la préservation des patrimoines.

Le Parc a mis en place progressivement une base de données naturalistes structurée, dont l'architecture répond aux exigences nationales du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), et rassemble ainsi à ce jour près de 600 000 données couvertes par le territoire de l'Aubrac. Cette base de données a été initiée par et pour l'élaboration de l'Observatoire de la Biodiversité de l'Aubrac (OBA) qui va permettre à travers son site internet dédié de valoriser l'ensemble de la connaissance acquise sur la biodiversité du territoire : inventaires des espèces en faune et flore, fiches descriptives des espèces et des programmes, cartographies de répartition à la maille et par commune, cartes de prédiction de présence des espèces, effort d'observation réalisé, identification des secteurs à enjeu prioritaire pour l'acquisition de nouvelles données, liste des espèces à enjeu de préservation à l'échelle du territoire, etc.

Cet outil va permettre d'échanger avec les autres bases existantes (interopérabilité) dans un cadre d'enrichissement mutuel, et de contribuer au moins annuellement au SINP. Il doit permettre également de suivre les évolutions de l'inventaire patrimonial de l'Aubrac et de procéder ainsi aux mises à jour utiles de l'OBA sur son site internet dédié, ainsi que de réaliser les porter à connaissance (révision des documents d'urbanisme par exemple).

L'OBA s'inscrit de fait et nécessairement dans une approche en continue, tant dans l'animation que dans la gestion, qu'exige un tel Observatoire.

Objectifs

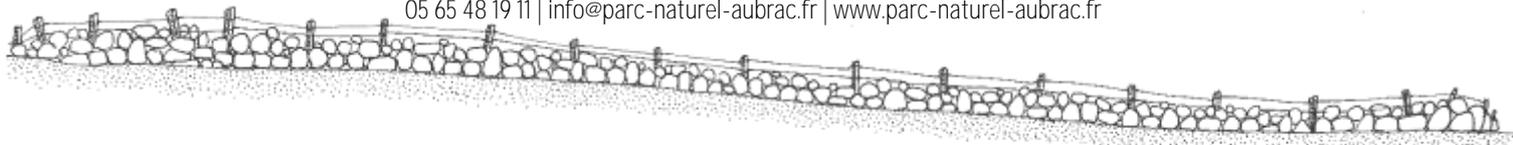
L'objectif principal du projet est de permettre la mise en place de suivis d'espèces indicatrices du changement climatique et à forts enjeux de conservation (dont Plans Nationaux d'Actions) sur le territoire de l'Aubrac. Le Parc a en effet une responsabilité forte de préservation de population de certaines espèces à l'échelle de son territoire, certaines indicatrices du bon état des milieux et sensibles au changement climatique.

D'autres espèces font l'objet d'une attention particulière au niveau national pour leur préservation au regard de leur statut actuel, au travers de Plans Nationaux d'Actions (PNA) pour lesquels le Parc naturel régional de l'Aubrac entend apporter une contribution.

Parmi ces espèces, on peut citer pour la faune en particulier les petites chouettes de montagne, Chouettes de Tengmalm et chevêchette, le Courlis cendré, le Milan royal, les Busards cendrés et Saint martin, la Pie-grièche grise, la Vipère péliade, certains papillons et libellules (Nacré de la canneberge, Azuré des mouillères, Agrion à lunulles), le Triton marbré...

Pour la flore, une attention particulière serait à porter sur l'Arnica des montagnes, plante médicinale faisant l'objet de prélèvement (cueillettes professionnelles) et dont le suivi de la ressource représente un véritable enjeu au regard de sa sensibilité au changement climatique et modifications éventuelles de pratiques agropastorales.

Ces espèces demandent à mettre en œuvre des protocoles standardisés, adaptés à chacune des espèces et définis parfois au niveau national (PNA) pour suivre leur présence et le statut de leur population. Il s'agira pour certaines de prospections terrain pour simplement relever leur présence dans leurs habitats potentiels, pour d'autres de participer, réaliser ou faire réaliser les protocoles de suivis standardisés.



Les différentes actions de ce projet viseront ainsi à compléter et actualiser les données par rapport à des secteurs prioritaires et aux espèces à enjeux, à suivre l'état de leurs populations au regard notamment des menaces et pressions, à l'identification des zones à plus fort enjeu pour la conservation du bon état de leurs populations, etc.

Ce projet soumis au financement du fond vert sur son volet biodiversité et sur l'axe (préservation d'espèces PNA) a pour but de permettre le financement en partie de temps agents du parc nécessaire (coordination et implication dans les protocoles), des équipements requis ainsi que des partenariats et prestations à mobiliser.

Intérêt territorial du projet pour le PNR de l'Aubrac

Le financement à travers ce projet permettra *in fine* de contribuer, non seulement aux politiques publiques relatives à la biodiversité (PNA), mais également à enrichir et actualiser l'OBA et affiner ainsi notre connaissance sur des enjeux prioritaires au regard de la biodiversité du territoire. Il permettra de renforcer le positionnement du Parc et ses partenariats au sein du réseau des acteurs territoriaux intervenant sur la biodiversité.

Implication financière

Pour le portage de ce projet par le PNR Aubrac, il est proposé de solliciter l'opportunité du volet biodiversité du fonds vert (sur l'axe préservation d'espèces) à hauteur de 80%. Les 20% complémentaires seraient assurés par l'apport en autofinancement du parc via la valorisation du temps agents.

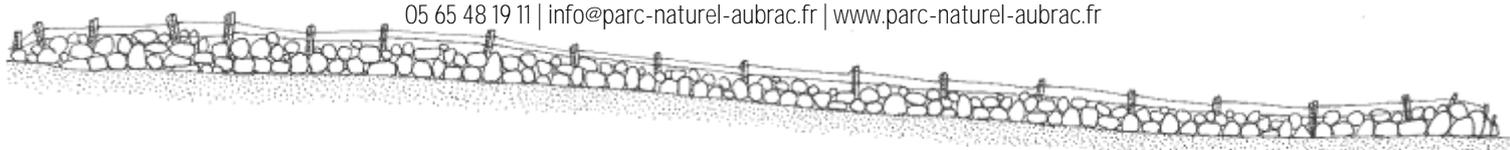
Budget prévisionnel de l'opération

Suivis Espèces indicatrices CC & enjeux préservation / 2023-2026	Dépenses				Financement	
	Temps agents	Prestation	Equipements	Frais déplacements	Fonds vert 80%	PNR Aubrac 20%
Prospections annuelles petites chouettes de montagne (PNA)	12000		3000	1500	68800	17200
Prospections annuelles Busards (PNA)	5000			3000		
Suivis reproduction du Milan royal (PNA - hors natura 2000)	3000			1000		
Prospections annuelles Pie-grièche grise (PNA)	3500			500		
Prospections Courlis cendré	2500					
Mise en place d'un suivi témoin de population de la Vipère péliade		10000				
Identification des sites de présence du Triton marbré	500			500		
Contribution au PNA Papillons & Odonates		10000				
Mise en place d'un suivi protocolé de la ressource en Arnica		10000				
Coordination - gestion technique des données	8000					
Communication et valorisation des résultats		5000				
Suivis administratifs et financiers	7000					
TOTAUX	41500	35000	3000	6500	86000	17200
		86000			86000	

OBSERVATIONS / REMARQUES

Il est précisé que, les espèces sélectionnées pour l'OBA (Observatoire de la Biodiversité de l'Aubrac), figurent sur une liste nationale d'espèces faisant l'objet d'un plan d'action.

Par ailleurs, le recueil de données sur l'Arnica montana permettra d'une part d'apporter des informations aux professionnels cueilleurs du territoire mais également de poursuivre le travail engagé par le Parc sur les plantes sauvages comestibles.



PROPOSITIONS

En vue de financer la réalisation de ce projet triennal 2023-2026 sur des enjeux prioritaires de biodiversité du territoire de l'Aubrac, à travers des suivis d'espèces indicatrices du changement climatique et à forts enjeux de conservation (dont Plans Nationaux d'Actions), il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de valider l'action proposée et son plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à solliciter le Fond Vert sur son volet biodiversité pour assurer 80% du financement ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

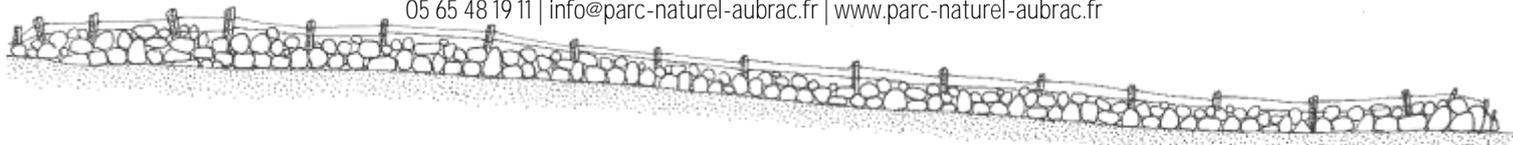
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	0	0	55	55	14.03%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		59	0	0	59	59	31.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider l'action proposée et son plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à solliciter le Fond Vert sur son volet biodiversité pour assurer 80% du financement ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.



6. Marque Valeurs Parc : Examen de 2 candidatures d'hébergeurs / Pour décision

Rapporteur : Catherine BAUR, Directrice adjointe

Contexte :

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a décidé de développer la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur son territoire et a initié la démarche en 2019. Le développement de la Marque poursuit plusieurs objectifs qui sont inscrits dans la Charte du Parc :

- améliorer la visibilité de productions ou services présents sur le territoire ;
- contribuer à l'émergence, la structuration et la qualification de filières économiques locales, d'activités touristiques, pédagogiques ;
- mettre en réseau les professionnels du territoire tous secteurs d'activités confondus, pour qu'ils en deviennent des « Ambassadeurs ».

Plusieurs référentiels ont fait l'objet d'un travail d'analyse et d'adaptation, par des groupes de travail associant les professionnels et les partenaires, en vue de leur application sur le territoire du Parc de l'Aubrac. A ce jour, 6 référentiels ont été validés localement et par la Fédération des Parcs :

- 2 dans le domaine du tourisme et des activités de pleine nature : Hébergements touristiques et Prestations d'accompagnement ;
- 4 dans le domaine agricole et alimentaire : Thé d'Aubrac, Productions végétales, Miel et Vins.

Côté bénéficiaires, à ce jour, 8 hébergements touristiques se sont vu attribuer la marque, ainsi que 2 collectifs de producteurs.

Afin de valoriser ces bénéficiaires, un site national dédié « Valeurs Parc » est renseigné. La présentation de chaque activité ou production est relayée sur le site du Parc. Une plaque à apposer sur la façade de leur établissement, ainsi qu'un kit de marquage leur est remis. Une campagne photos a été réalisée pour illustrer ces supports et ceux qui vont être développés à l'avenir.

En collaboration avec la chargée de communication au Parc, il a été initié un plan d'actions pour promouvoir les bénéficiaires de la marque : publications de portraits de marqués sur les réseaux sociaux, valorisation de la marque sur le site Internet du Parc, projet de podcast avec la Fédération des Parcs, promotion des produits et hébergements sur le site rando-aubrac.fr, dans le cadre de la Nuit des Burons...

2 nouvelles candidatures au marquage :

Les 2 rapports d'audit, annexés au document de séance, ont été présentés en séance.

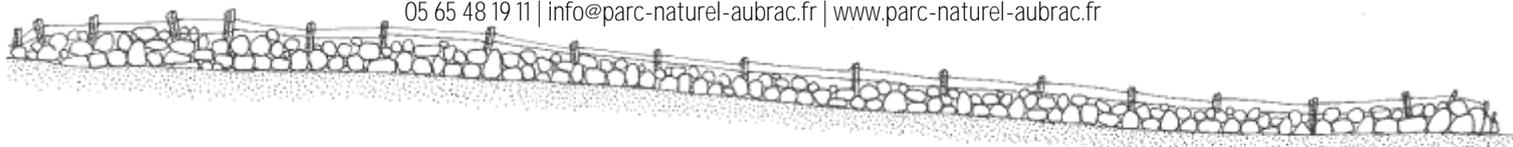
- 2 candidatures pour des hébergements touristiques :
 - « Le Martinou », Muriel & Laurent GASQ : Chambres d'hôtes au Cayrol
La commission d'audit s'est déplacée le 08/03/2023
 - « La Combe aux Cerfs », Patricia & Alain BEAUD : Chambres d'hôtes & location saisonnière à Trélans
La commission d'audit s'est déplacée le 08/03/2023

Les dossiers de candidature sont présentés en séance

PROPOSITIONS

Vu les avis favorables exprimés par les commissions d'audits et suite à la présentation des 2 candidatures, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les 2 candidatures pour lesquelles la Commission « Marque » a émis un avis favorable pour l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional »..



DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

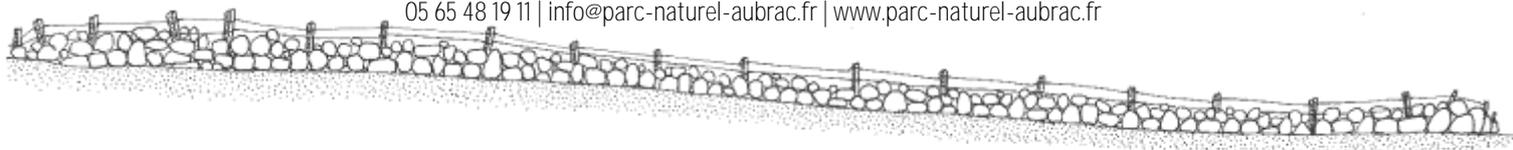
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	55	0	0	55	55	14.03%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		59	0	0	59	59	31.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les 2 candidatures pour lesquelles la Commission « Marque » a émis un avis favorable pour l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional »..



7. Commission Energie : Appel à candidatures / Pour information

Pour favoriser les échanges et la concertation autour de la mise en œuvre de la Charte, plusieurs instances de consultation ou d'animation sont prévues : parmi elles, les commissions thématiques rassemblent les élus délégués au SMAG. A ce jour, deux commissions ont été installées : la commission Tourisme et la commission Agriculture.

Le Parc avec sa mission énergie-climat porte depuis plusieurs années un certain nombre d'actions : animation autour du plan territorial énergie climat de l'Aubrac (PTECA), promotion de l'extinction de l'éclairage public dans le cadre du programme nuit, réflexions sur la filière bois énergie dans le cadre de la charte forestière, accompagnement de différents projets (méthanisation en particulier), avis sur les projets d'implantation de centrales photovoltaïques notamment.

En 2023, l'entrée en phase opérationnelle du PTECA s'accompagne d'une nouvelle séquence de concertation, d'une campagne de sensibilisation (la tournée du climat) et du lancement d'un projet expérimental de coopérative citoyenne concernant une grappe d'équipements photovoltaïques sur toiture. La structuration d'une filière locale de bois énergie constitue également une priorité ainsi que la reconnaissance de la filière hydroélectrique comme atout territorial.

En application de la Loi d'accélération des Enr, les Préfets de département mènent des réunions de concertation et doivent consulter les PNR pour établir les zones d'accélération. Les enjeux se concentrent autour de l'éolien et du photovoltaïsme au sol. Cette loi a également pour effet de démultiplier le nombre de prospections et de projets agrophotovoltaïques. Enfin, le Parc et EDF sont actuellement en contact pour bâtir un partenariat autour du projet hydroélectrique Montézic 2.

Les activités du Parc en matière d'énergie et de climat (mesure 26 de la Charte) sont actuellement suivies par Mme Nadège MOULIADE, élue référente. Face à l'augmentation du nombre de sujets à traiter, les très nombreuses sollicitations extérieures et l'orientation de démarches propres au Parc méritent l'organisation d'un espace de débat sur ces sujets. Il est donc proposé de créer au sein de comité syndical une commission énergie, en dépit du fait qu'une telle commission n'a pas explicitement prévue dans la Charte du Parc. Cette commission aura pour vocation de formuler des avis au comité syndical et de suivre et d'appuyer l'activité des services du Parc dans le domaine de l'énergie.

OBSERVATIONS / REMARQUES

Les élus de la Communautés de communes des Causses à l'Aubrac indiquent que leur PLUi en cours d'élaboration s'opposerait à l'implantation d'installations photovoltaïques sur des sols de qualité pour l'agriculture.

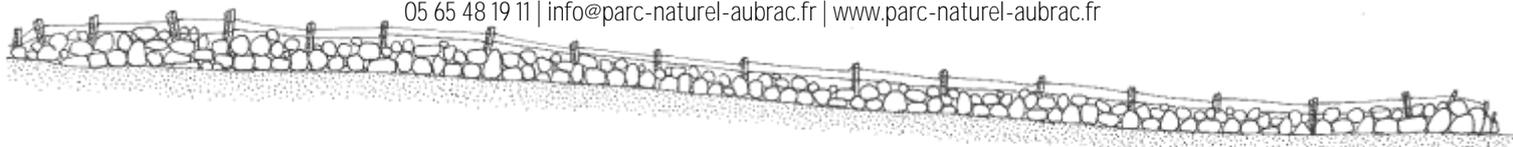
M. Alain Astruc évoque le partenariat qui s'étoffe entre le Parc et le SDEE 48 qu'il préside : le SDEE a une grande expérience sur la filière bois et par ailleurs porte le projet de création d'une SEM qui pourra conduire des projets d'équipement de production d'énergie renouvelable et les gérer.

M. Didier Cassagnes propose d'établir des liens entre cette nouvelle commission et la commission agriculture dont il fait partie.

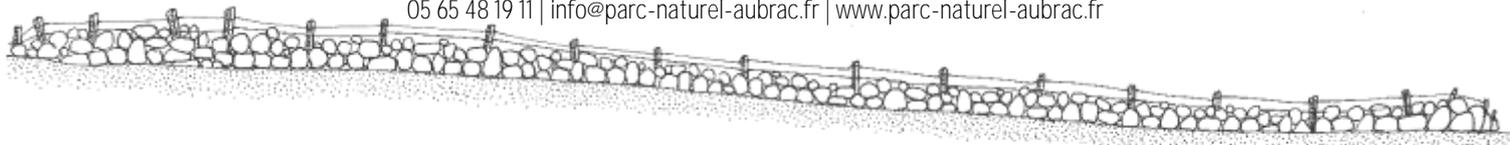
En cours de séance, les élus suivants manifestent leur intérêt d'intégrer la commission : Mme Michèle Castan, MM Didier Cassagnes, Jean-Louis Miquel et Thierry Le Gras. Le Président Bastide les remercie d'ores-et-déjà.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac de s'inscrire à la Commission Energie du Parc sur la base du volontariat. Un appel à candidatures sera adressé par mail à tous les délégués du comité syndical suite à la séance du jour.



8. Présentation du programme Nuit des Burons « secouons les étoiles de juin à octobre 2023 / Pour information



- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Comité Syndical pour leur présence
et clôt la séance.**

- - -

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86
SIRET : 200 048 692 000 12

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 24 mai 2023, pour valoir ce que de droit.

